



## Semaine du 06 au 13 novembre 2016

### **Paroisse Notre-Dame de l'Assomption de BOUGIVAL**

1, Rue de la croix aux vents 78380 BOUGIVAL

**E-mail :** [eglisebougival@free.fr](mailto:eglisebougival@free.fr) **tél :** 01.39.69.01.50 ou 06.70.35.10.56

**Site et informations de la paroisse** [www.paroissebougival.fr](http://www.paroissebougival.fr)

**Secrétariat et Accueil :** Mardi-Mercredi-Vendredi de 9h30 à 11h30 et Jeudi de 16h à 18h.

#### **Dans la lancée de la Toussaint...**

Entamé par la solennité de la Toussaint et la commémoration des fidèles défunts, le mois de novembre va nous conduire à la clôture de l'année sainte et de l'année liturgique. Ainsi s'achèvera un temps de grâce où le Seigneur n'a pas manqué de nous proposer avec abondance sa grâce et plus particulièrement celle de sa miséricorde.

Un rapide examen de conscience nous fait peut-être mesurer que si nous avons pu être au rendez-vous (Cf entre autres le pèlerinage à Argenteuil ou à N.D de la Mer, les diverses portes saintes franchies, etc.) nous avons encore de la place dans notre âme...

Puissions-nous donc vivre pleinement cette dernière ligne droite !...

Père BONNET, curé+

#### **INFOS DIVERSES**

- ❖ **Ont été célébrées les obsèques de** Mr Antonio RODRIGUES (12/10/2016), Mme Aline APIED (27/10/2016) et Mme Louise CORNET (28/10/2016)
- ❖ **Seront célébrées les obsèques de** Mr Gérard MARCHAL, mardi 08/11 à 15h15
- ❖ Mardi 08/11 : réunion pour **l'équipe de préparation au mariage** au presbytère à 20h30.
- ❖ **L'Adoration** sera suspendue de Jeudi 10/11 à 18h15 au mardi 15/11 à 09h30.
- ❖ Vendredi 11 novembre : **Messe de la St Martin** à 11h00.
- ❖ Vendredi 11 novembre : **journée pour les servants d'autel**. Rdv à l'église 10h30 avec un pique-nique. Fin à 15h.
- ❖ Samedi 12 novembre : il y a bien **catéchisme** à l'heure habituelle (11h).

Chers paroissiens,

**Les travaux** de remplacement de la chaudière **ont donc commencé** pour ne pas être sans chauffage au plus froid de l'hiver, mais **il manque encore 6.190 € pour boucler le budget**. Nous avons donc obtenu un prolongement de la souscription. Un grand merci à ceux et celles qui pourront nous aider. Pour rappel, le don est déductible des impôts à hauteur de 66%.

Le site de l'évêché permet de faire un don en ligne pour la souscription paroissiale de Bougival : <http://www.catholique78.fr/faire-un-don-en-ligne/>

Cliquer sur "**Faire un don en ligne par carte bancaire**" puis dans la rubrique « affectation du don », Sélectionner « Souscription paroissiale » et sélectionner enfin votre souscription : « Travaux Bougival Notre-Dame »



Le 20 novembre 2016, **clôture de l'année de la miséricorde** à la cathédrale St Louis - Versailles

16h30 - 18h15 : temps d'action de grâces et de Miséricorde pour les relations familiales

18h30 : clôture de la Porte Sainte et Messe d'envoi.



**Confessions :** → Une demi-heure avant chaque messe de semaine du lundi au samedi inclus ou sur rdv

#### **Secrétariat:**

Mardi : 9h30-12h00  
Mercredi : 9h30-11h30  
Jeudi : 16h00-18h00  
Vendredi : 9h30 -11h30

<b>Lundi 7/11</b>	09h00	De la férie	Messe Pro populo
<b>Mardi 8/11</b>	09h00	De la férie	Messe pour Mr Georges ROBAT
<b>Mercredi 9/11</b>	18h30	Dédicace de la basilique de Latran	Intention particulière
<b>Jeudi 10/11</b>	07h00	St Léon le Grand	Messe pour Mme Christine PINHAL
	18h30	„	Messe pour Mme Marie-Aymée VAN ESLANDE
<b>Vendredi 11/11</b>	<b>11h00</b>	Saint Martin	Messe pour Mme Mireille DROUET
<b>Samedi 12/11</b>	09h00	Saint Josaphat, évêque et martyr	Messe pour Mr Gilles DEVAMBEZ
<b>Dimanche 13/11</b>	09h30	33 <sup>ème</sup> dimanche du Temps ordinaire	Messe pour Mr Lucien FERAUD et sa famille
	11h00	„	Messe pour Théodose et Marie-Germaine MOREL
	18h00	„	Pro populo

*N'hésitez pas à faire célébrer des messes à vos intentions ou pour vos défunts en ce mois de Novembre. Voir avec le secrétariat.*

**11 novembre 2016 : 1700<sup>ème</sup> anniversaire de la naissance de saint Martin**

## **Saint Martin, un homme de feu au service de l'évangélisation**

Tout le monde connaît saint Martin de Tours (vers 316-397), ce soldat de l'Empire romain qui a donné la moitié de son manteau à un pauvre et qui est devenu **l'un des patrons de la France**.

En 2016, la coïncidence du jubilé de la miséricorde et du 1700<sup>e</sup> anniversaire de la naissance présumée de saint Martin sur le territoire de l'actuelle Hongrie nous invite à redécouvrir cette grande figure de sainteté et sa postérité spirituelle dans la lumière de la miséricorde divine. Un tel rapprochement n'est pas artificiel, puisqu'en Orient saint Martin est désigné comme **« le Miséricordieux »**.

De Dom Paul Préaux, Modérateur général de la communauté Saint-Martin :

" **Un homme de caractère.** Faire mémoire de la naissance de st Martin, c'est évoquer une destinée humaine, d'un soldat intrépide acceptant de déposer les armes de l'Empire pour endosser les armes de la lumière : le glaive de la Parole s'est substitué au sabre militaire. Sulpice Sévère, son disciple et biographe, écrit : *« Tout en lui, son caractère, ses propos et sa conduite, sa religion même sont d'un soldat. Avec une fermeté parfaite, il restait semblable à celui qu'il avait été auparavant. »* Martin est un homme au caractère trempé, assumant avec courage et persévérance ses responsabilités. Sa formation militaire le prépare à mener toutes sortes de combats spirituels : contre Satan, contre les cultes idolâtriques et contre les hérésies insidieuses. Une lettre à Bassula (belle-mère de Sulpice Sévère) rapporte cette prière : *« C'est un lourd combat que nous menons, Seigneur... En voilà assez des batailles que j'ai livrées jusqu'à ce jour. Mais si tu m'enjoins de rester en faction devant ton camp pour continuer, je ne me déroberai pas... Tant que tu m'en donneras l'ordre, je servirai sous tes enseignes. Mon courage demeure victorieux des années et ne sait point céder à la vieillesse. »* Je ne me déroberai pas ! Telle est la vérité et la virilité de Martin tout au long de sa vie terrestre, jusqu'à son trépas où dans une ultime prière il s'adresse à Dieu en ces termes : *« Je ne refuse pas le travail. Que ta volonté soit faite. »*

### **Un moine missionnaire saisi par l'amour du Christ.**

En évoquant la vie de st Martin, nous nous approchons aussi d'un chrétien irrésistiblement attiré par le feu d'amour qui habite le Cœur du Christ. Le secret de Martin se trouve dans ce « buisson ardent » qui illumine son existence sans la consumer, qui la marque au fer rouge, la conquiert et la conforme à celle de Jésus-Christ, vérité définitive de sa vie. C'est son rapport au Seigneur qui le garde et le préserve, le rendant étranger aux gloires humaines. L'amitié avec le Seigneur le pousse à embrasser la vie avec la confiance du croyant sachant que ce qui est impossible à l'homme l'est pour Dieu. Martin est un homme brûlé intérieurement par le feu de l'Esprit.

### **Un évangéliste au service des pauvres.**

Cette flamme d'amour l'anime intérieurement pendant ces temps de solitude à Ligugé ou à Marmoutier où il est habité par un immense désir de Dieu. *« Les yeux et les mains toujours tendus vers le ciel, l'âme invincible, il priait sans relâche »* (Lettre à Bassula). Cette vive flamme rayonne de son ermitage et éclaire les chrétiens et les païens auxquels



Il n'y avait que le Christ sur ses lèvres, que la bonté, la paix, la miséricorde en son cœur

il annonce l'Évangile, comme un débordement de son cœur. Il évangélise par contagion d'amour. Sa solitude avec Dieu, telle une terre fertile, ne l'isole pas, mais engendre en lui une profonde communion avec tous et une réelle compassion envers les pauvres. Cette vive flamme réchauffe les pauvres tant à Amiens qu'à Tours par sa tendre charité : *« Il n'y avait que le Christ sur ses lèvres, que la bonté, la paix, la miséricorde en son cœur. Qui donc fut affligé sans qu'il fût affligé aussi ? Qui a péri qu'il n'en ait gémi ? »* (Lettre à Bassula).

La charité sacerdotale de Martin reste un très beau symbole. *« Ce jour-là, raconte Sulpice Sévère, fut troublée la solitude du Bienheureux Martin. »* Avant même son arrivée à la sacristie, Martin rencontre un pauvre. Il demande à son archidiacre de faire le nécessaire, mais *« le pauvre en question, voyant que l'archidiacre tardait à lui donner une tunique, fit irruption dans la sacristie »*. Martin va donc donner son vêtement. En réalité, le trouble n'atteint guère le saint évêque. À la différence de l'archidiacre, c'est *« sans nullement s'émouvoir »* que Martin perçoit cet événement. Il rencontre Dieu dans la personne du pauvre. Ayant donné son propre vêtement, c'est en pauvre que Martin s'avance dans l'église pour offrir le sacrifice à Dieu. À la différence de l'acte de charité accompli à la porte d'Amiens (le demi-manteau offert au pauvre), Martin n'aide plus seulement le démuné ; il le rejoint dans son dénuement. Il ne se contente pas de vêtir le Christ de son manteau, il l'imite et le suit dans le dépouillement de la Croix. Sulpice Sévère rapporte l'apparition d'un globe de feu jaillissant alors de la tête du saint *« avec un rayonnement lumineux, comme une très longue chevelure de flammes »*, signe de sa grande charité pastorale. Le manteau partagé d'Amiens le poursuit tout au long de sa vie, devenant le manteau de foi et de charité dont l'évêque de Tours recouvre son pays.

### **Un apôtre visionnaire.**

Apôtre des campagnes gallo-romaines, st Martin exhale un parfum nouveau. Moine, évêque et missionnaire itinérant dans une société en transition, Martin est animé d'un tel zèle qu'il devient un modèle pastoral. Dans une ère de grands changements, il est inventif. Tandis que l'Empire romain sombre, l'Occident naissant est progressivement pris en charge par une Église qui, aujourd'hui encore, doit affronter une mutation socio-culturelle majeure.

**Le partage de la vie contemplative et évangéliste.**

L'inventivité pastorale de Martin repose sur un socle simple mais pertinent : une vie évangélique des clercs servant d'animation villageoise, future modèle des paroisses actuelles. Martin a une intuition : l'Évangile est à la croisée de tous les chemins. Rien ne lui est plus étranger que l'esprit de clocher. Il vit, comme st Paul, l'Apôtre des nations, un ministère itinérant au service du Christ. Chacune de ses expéditions évoque un « raid apostolique ». Sa force d'action rapide, pour employer la terminologie militaire, c'est une troupe de moines avec qui il partage la vie contemplative. La force du témoignage en est certainement hier comme aujourd'hui la clef de voûte : « *L'homme contemporain écoute plus volontiers les témoins que les maîtres ou s'il écoute les maîtres, c'est parce qu'ils sont des témoins* » (Paul VI, encyclique *Evangelii Nuntiandi*, 41). Martin, devenu évêque, garde l'âme contemplative et missionnaire. Il est convaincu que tout ministre ordonné doit être un « *spécialiste de la promotion de la rencontre de l'homme avec Dieu... expert dans la vie spirituelle* » (Benoit XVI, *Homélie à la cathédrale Saint-Jean de Varsovie*, 25 mai 2006). Ce monachisme apostolique, substitut du martyr lorsque cessent les persécutions, rappelle au chrétien qu'il doit attester son attachement à la vérité par toute sa personne et le don de sa vie.

### La charité jusqu'au bout.

Enfin, la flamme de l'Esprit habitant le cœur de st Martin irradie avec tendresse et fermeté ses frères de communauté. On le constate à Candes-Saint-Martin (Indre-et-Loire), lorsque déjà très âgé, il réconcilie ses frères divisés au prix de sa propre vie. Pour lui, la charité est sans prix. Martin connaît sa pauvreté. Il sait qu'il ne peut rien sans l'Esprit, qu'il n'est rien sans l'élan d'amour du Père et du Fils. Il est conscient qu'il reçoit tout de Dieu et que sa fécondité apostolique consiste à se laisser guider par l'Esprit, feu divin. Il sait que l'amour est tout. Il ne cherche pas d'assurances terrestres ou de titres honorifiques poussant à placer l'homme avant Dieu ; dans sa vie « humble et pauvre », il ne demande pour lui-même rien hormis ses besoins réels, et ne recherche jamais l'attachement des personnes qui lui sont confiées. Son



style de vie, simple et essentiel, toujours disponible, le rend crédible aux yeux de tous et proche des humbles, dans une charité pastorale rendant libre et attentif aux autres. Serviteur de la vie, il marche au pas des pauvres ; il s'enrichit de leur fréquentation. C'est un homme de paix et de réconciliation, un signe et un instrument de la miséricorde de Dieu, attentif à diffuser le bien avec passion et compassion. Cet « homme de Dieu » – comme l'appelle Sulpice Sévère – n'est-il pas d'une brûlante actualité ?

<----- Pose de la statue restaurée à la Basilique de Tours



## Instruction *Ad resurgendum cum Christo*, sur la sépulture des défunts et la conservation des cendres en cas d'incinération



1. Pour ressusciter avec le Christ, il faut mourir avec le Christ, il faut « *quitter ce corps pour aller demeurer auprès du Seigneur* » (2 Co 5, 8). Dans son Instruction *Piam et constantem* du 5/7/1963, le Saint-Office avait demandé de « *maintenir fidèlement la coutume d'ensevelir les corps des fidèles* », précisant toutefois que l'incinération n'est pas « *contraire en soi à la religion chrétienne* » et qu'on ne devait plus refuser les sacrements et les obsèques à ceux qui demandaient l'incinération, à condition qu'un tel choix ne soit pas motivé par « *une négation des dogmes chrétiens, dans un esprit sectaire, ou par haine contre la religion catholique ou l'Église* ». Ce changement de la discipline ecclésiastique a été ensuite inséré dans le *Code de droit canonique* (1983) et le *Code des Canons des Églises orientales* (1990). Depuis lors, la pratique de l'incinération s'est sensiblement répandue dans de nombreuses nations, mais, dans le même temps, se sont aussi diffusées de nouvelles idées en contradiction avec la foi de l'Église. Après avoir dûment consulté la Congrégation pour le culte divin et la discipline des sacrements, le Conseil pontifical pour les textes législatifs et de nombreuses Conférences épiscopales et Synodes des évêques des Églises orientales, la Congrégation pour la doctrine de la foi a jugé opportun de publier **une nouvelle Instruction pour réaffirmer les raisons doctrinales et pastorales de la préférence pour l'inhumation des corps**; elle voudrait aussi établir des normes portant sur la conservation des cendres en cas d'incinération.

2. **La résurrection de Jésus est la vérité suprême de la foi chrétienne**, prêchée comme une partie essentielle du mystère pascal depuis les origines du christianisme: « *Je vous ai donc transmis en premier lieu ce que j'avais moi-même reçu, à savoir que le Christ est mort pour nos péchés selon les Écritures, qu'il a été mis au tombeau, qu'il est ressuscité le troisième jour selon les Écritures, et qu'il est apparu à Céphas, puis aux Douze* » (1 Co 15, 3-4). Par sa mort et sa résurrection, le Christ nous a libérés du péché et nous a ouvert l'accès à une nouvelle vie : « *Le Christ est ressuscité des morts par la gloire du Père, afin que nous vivions nous aussi d'une vie nouvelle* » (Rm 6, 4). En outre, le Christ ressuscité est le principe et la source de notre résurrection future : « *Le Christ est ressuscité d'entre les morts, prémices de ceux qui se sont endormis. [...] De même, en effet, que tous meurent en Adam, ainsi tous revivront dans le Christ* » (1 Co 15, 20-22).

S'il est vrai que le Christ nous ressuscitera « au dernier jour », il est vrai aussi que, d'une certaine façon, nous sommes déjà ressuscités avec Lui. En effet, par le baptême, nous sommes plongés dans la mort et la résurrection du Christ, et assimilés à lui sacramentellement : « *Ensevelis avec lui lors du baptême, vous êtes aussi ressuscités avec lui, parce que vous avez cru en la force de Dieu qui l'a ressuscité des morts* » (Col 2, 12). Unis au Christ par le baptême, nous participons déjà réellement à la vie du Christ ressuscité (cf. Ep 2, 6).

**Grâce au Christ, la mort chrétienne a un sens positif.** Dans la liturgie, l'Église prie ainsi : « *Pour tous ceux qui croient en*

toi, Seigneur, la vie n'est pas détruite, elle est transformée ; et lorsque prend fin leur séjour sur la terre, ils ont déjà une demeure éternelle dans les cieux<sup>2</sup>. Par la mort, l'âme est séparée du corps, mais, dans la résurrection, Dieu rendra la vie incorruptible à notre corps transformé, en le réunissant à notre âme. Même de nos jours, l'Église est appelée à proclamer la foi en la résurrection : «*La foi des chrétiens, c'est la résurrection des morts : y croire, c'est ressusciter*».

3. Suivant la tradition chrétienne immémoriale, l'Église recommande avec insistance que les corps des défunts soient ensevelis dans un cimetière ou en un lieu sacré<sup>4</sup>. **En souvenir de la mort, de la sépulture et de la résurrection du Seigneur, mystère à la lumière duquel se manifeste le sens chrétien de la mort<sup>5</sup>, l'inhumation est d'abord et avant tout la forme la plus idoine pour exprimer la foi et l'espérance dans la résurrection du corporelle.** Comme mère, l'Église accompagne le chrétien lors de son pèlerinage terrestre ; dans le Christ, elle offre au Père le fils de sa grâce et remet sa dépouille mortelle à la terre, dans l'espérance qu'il ressuscitera dans la gloire.

**En ensevelissant les corps des fidèles, l'Église confirme la foi en la résurrection de la chair et veut mettre l'accent sur la grande dignité du corps humain, en tant que partie intégrante de la personne, dont le corps partage l'histoire<sup>9</sup>. Elle ne peut donc tolérer des attitudes et des rites impliquant des conceptions erronées de la mort, considérée soit comme l'anéantissement définitif de la personne, soit comme un moment de sa fusion avec la Mère-nature ou avec l'univers, soit comme une étape dans le processus de réincarnation, ou encore comme la libération définitive de la "prison" du corps.** En outre, la sépulture dans les cimetières ou dans d'autres lieux sacrés répond de manière adéquate à la piété ainsi qu'au respect dus aux corps des fidèles défunts qui, par le baptême, sont devenus temple de l'Esprit Saint et qui ont été «comme les instruments et les vases dont l'Esprit s'est saintement servi pour opérer tant de bonnes œuvres». Tobie, le juste, est loué pour les mérites acquis devant Dieu en ensevelissant les morts, un acte que l'Église considère comme une œuvre de miséricorde corporelle.



Enfin, la sépulture des corps des fidèles défunts dans les cimetières ou autres lieux sacrés **favorise le souvenir** ainsi que la prière de la famille et de toute la communauté chrétienne pour les défunts, sans oublier la vénération des martyrs et des saints. Grâce à la sépulture des corps dans les cimetières, dans les églises ou les espaces réservés à cet usage, la tradition chrétienne a **préservé la communion entre les vivants et les morts**, et s'est opposée à la tendance à dissimuler ou à privatiser l'événement de la mort ainsi que la signification qu'il revêt pour les chrétiens.

4. Là où des raisons de type hygiénique, économique ou social poussent à choisir l'incinération – choix qui ne doit pas être contraire à la volonté expresse ou raisonnablement présumée du fidèle défunt –, l'Église ne voit pas de raisons doctrinales pour prohiber cette pratique. En effet, l'incinération du cadavre ne touche pas à l'âme et n'empêche pas la toute-puissance divine de ressusciter le corps ; elle ne contient donc pas, en soi, la négation objective de la doctrine chrétienne sur l'immortalité de l'âme et la résurrection des corps. L'Église continue d'accorder la préférence à l'inhumation des corps, car celle-ci témoigne d'une plus grande estime pour les défunts ; toutefois, l'incinération n'est pas interdite, «à moins qu'elle n'ait été choisie pour des raisons contraires à la doctrine chrétienne»<sup>14</sup>. Lorsqu'il n'existe pas de motivations contraires à la doctrine chrétienne, l'Église accompagne, après la célébration des obsèques, le choix de l'incinération avec d'opportunes directives liturgiques et pastorales, en veillant surtout à éviter toute forme de scandale ou d'indifférentisme religieux.
5. Si, pour des raisons légitimes, l'on opte pour l'incinération du cadavre, les cendres du défunt doivent être conservées normalement dans un lieu sacré, à savoir le cimetière ou, le cas échéant, une église ou un espace spécialement dédié à cet effet par l'autorité ecclésiastique compétente. Dès l'origine, les chrétiens ont désiré que leurs défunts fissent l'objet de l'intercession et du souvenir de la communauté chrétienne. Leurs tombes sont devenues des lieux de prière, de mémoire et de réflexion. Les fidèles défunts font partie de l'Église qui croit en la communion «*de ceux qui sont pèlerins sur la terre, des défunts qui achèvent leur purification, des bienheureux du ciel, tous ensemble formant une seule Église*». La conservation des cendres dans un lieu sacré peut contribuer à réduire le risque de soustraire les défunts à la prière et au souvenir de leur famille et de la communauté chrétienne. De la sorte, on évite également d'éventuels oublis et manques de respect qui peuvent advenir surtout après la disparition de la première génération, ainsi que des pratiques inconvenantes ou superstitieuses.
6. Pour les motifs énumérés ci-dessus, **la conservation des cendres dans l'habitation domestique n'est pas autorisée**. C'est seulement en cas de circonstances graves et exceptionnelles liées à des conditions culturelles à caractère local que l'Ordinaire, en accord avec la Conférence épiscopale ou le Synode des évêques des Églises orientales, peut concéder l'autorisation de conserver des cendres dans l'habitation domestique. Toutefois, les cendres ne peuvent être distribuées entre les différents cercles familiaux, et l'on veillera toujours à leur assurer des conditions respectueuses et adéquates de conservation.
7. Pour éviter tout malentendu de type panthéiste, naturaliste ou nihiliste, **la dispersion des cendres dans l'air, sur terre, dans l'eau ou de toute autre manière, n'est pas permise ; il en est de même de la conservation des cendres issues de l'incinération dans des souvenirs, des bijoux ou d'autres objets**. En effet, les raisons hygiéniques, sociales ou économiques qui peuvent motiver le choix de l'incinération ne s'appliquent pas à ces procédés.
8. **Dans le cas où le défunt aurait, de manière notoire, requis l'incinération et la dispersion de ses cendres dans la nature pour des raisons contraires à la foi chrétienne, on doit lui refuser les obsèques, conformément aux dispositions du droit.**